

SOCIÉTÉ Un documentaire sur l'euthanasie et le suicide assisté

Les derniers mots de Florian

Dans un documentaire programmé sur France 3 Grand Est, 2Caps Production (Strasbourg) aborde les difficiles questions du suicide assisté et de l'euthanasie, à travers deux témoignages. Une contribution au débat alors que 156 députés réclament une nouvelle loi.

23 FÉVRIER 2017. Florian Bailleul, 33 ans, est attablé dans une pièce anonyme dans un immeuble de la banlieue de Bâle, à Liestal. Il remplit un formulaire et répond aux questions du docteur Erika Preisig, de la fondation Eternal Spirit. Au terme de l'échange, Florian Bailleul lit : « Je déclare avec ce document que je veux, aujourd'hui, pratiquer mon droit de mettre fin à ma vie et à ma souffrance, personnellement ». Un instant plus tard, étendu sur un lit, il déclenche une perfusion et s'adresse à ceux qui lui font face : « Faites avancer cette loi. »

Au bout d'un long calvaire

« Au revoir Florian », répond une voix étouffée. La scène est filmée par un témoin. Cette captation figure au protocole de cette « mort volontaire assistée », une procédure tolérée en Suisse. Florian Bailleul est venu deux jours plus tôt de Rouen où il vivait ; il a passé deux nuits dans un hôtel, loin de chez lui. Ses premiers contacts avec la fondation helvète remontaient cependant à 2013 ou 2014. Il est, ce 23 février, au bout d'un long calvaire, fait de



Florian, à Bâle, avec le D^r Preisig. EXTRAIT DU DOCUMENTAIRE « LIBRE À EN MOURIR »

solitude et de souffrances insupportables provoquées par une maladie qui défait son corps de jour en jour. C'est dit plus tôt dans le documentaire. Thibaut Graillot et Françoise Schöller, les coauteurs de « Libre à en mourir », cherchent tout au long de ce délicat travail la juste distance.

Florian Bailleul a fait de cet ultime moment une revendication. Celle d'une loi qui ouvre le droit de choisir de mourir, avec l'aide de tiers, lorsque la vie est devenue invivable.

En France, « l'euthanasie active » est interdite. La loi Leonetti de 2005 a été complétée en 2016 par une nouvelle loi Leonetti-Clayes qui instaure « la sédation profonde et continue » jusqu'au décès. Mais 156 députés jugent ces dispositions insuffisantes, ajoutant qu'elles sont à l'origine du choix d'aller mourir à l'étranger de personnes qui se trouvent à un stade avancé d'une

maladie incurable. Ces parlementaires réclament dans une tribune publiée le 28 février que la France donne « aux malades en fin de vie la libre disposition de leur corps et,

c'est essentiel, de leur destin ». Ils proposent de légiférer dès 2018.

En contrepoint du témoignage de Florian qui convoque la mort, Françoise Schöller et Thibaut Graillot racontent l'histoire de Marieke Vervoort, une jeune femme belge atteinte d'une maladie dégénérative qui la prive petit à petit de toute liberté, percluse de douleurs. Femme solaire, très entourée et pleine d'énergie, elle envisage de recourir à l'euthanasie lorsque la souffrance ne lui laissera plus aucun répit.

En 2008, Marieke Vervoort a tenté de mettre fin à ses jours. Puis elle a rencontré un médecin et a choisi de remplir la déclaration qui lui permettra, le moment venu, de recourir à l'euthanasie. La loi belge le permet depuis 2002. Elle con-

tinue de se battre contre la maladie.

« Florian n'a plus qu'une idée en tête : aller vers la mort. Marieke, dès qu'elle a un signe, repart. Savoir qu'on peut échapper à la mort atroce par une mort douce donne le courage de se battre », insiste Françoise Schöller, qui a elle-même été confrontée au choix de l'euthanasie, avec ses frères et sœurs, au terme de la vie de sa mère, en Belgique.

Pas d'avis d'expert, pas d'entretien avec un juriste

« Le projet de documentaire était déjà engagé, mais j'ignorais à quel point la confrontation directe allait brouiller tous mes repères. J'étais totalement perdue, submergée par le mystère de la vie et de la mort. [...] Petit à petit, j'ai

compris que ma place se situait dans cette zone grise, entre lumière et obscurité, où les questions demeurent sans réponse », écrit-elle après cette épreuve.

D'où, peut-être, le choix de ce documentaire de ne pas orienter le spectateur. Pas d'avis d'expert, pas d'avis autorisé sur les enjeux éthiques, pas d'entretien avec un juriste. Pas de pour ou de contre. Juste deux témoignages et les mots d'amis, comme une manière de verser une pièce au dossier et de contribuer au débat. ■

CHRISTIAN BACH

» « Libre à en mourir ». Avant-première jeudi 15 mars à 18 h 30, à l'Odyssee à Strasbourg.

» Diffusion lundi 19 mars, après Soir 3, sur France3 Grand Est.

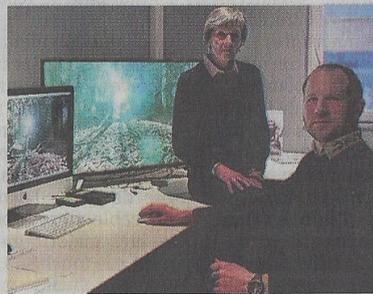
« La possibilité d'une euthanasie peut rallonger la vie... »

Interview de Thibaut Graillot, coauteur et producteur de « Libre à en mourir ».

Pourquoi avoir choisi de traiter un sujet aussi délicat ?

« À l'origine de ce documentaire, il y a une rencontre en 2014 avec un homme qui m'a montré ce que c'est que de ne plus supporter la vie. Il était atteint de la maladie de Charcot. Il avait 45 ans. Je me suis lié d'amitié avec Stéphane le premier jour où je l'ai rencontré. Le lendemain, j'allais le filmer en train de se suicider, en Suisse, à Bâle. Tant qu'on n'a pas été confronté, dans son entourage, à une situation extrême d'une vie qui est devenue insupportable, on ne peut pas juger efficacement de ce que doit être la réaction médicale. »

Vous montrez dans votre documentaire l'ultime instant de vie d'un jeune homme de 33 ans, Florian. Ce sont des images très difficiles à supporter !



Françoise Schöller et Thibaut Graillot, coauteurs de « Libre à en mourir ». PHOTO DNA - CHRISTIAN LUTZ-SORG

« Florian nous a demandé d'aller jusqu'au bout avec lui, jusqu'à son dernier souffle. Il voulait faire passer un message. C'est un acte militant. »

Son dernier message est : « Faites avancer cette loi ! »

« Comme Florian, nous avons l'espoir que ce documentaire va contribuer à changer les choses. »

Il y a dans votre documentaire un autre témoignage, celui de Marieke. Elle a rempli il y a dix ans les documents qui ouvrent la possibilité d'une euthanasie et cela l'a aidée à affronter la maladie, à continuer à vivre !

« Il était important pour nous de montrer que la possibilité d'une euthanasie ou d'un suicide assisté, ça n'est pas forcément mourir. Cela peut permettre, paradoxalement, de rallonger la vie. C'est ce que nous prouve Marieke. Elle a fait une tentative de suicide en 2008, parce qu'elle avait une maladie dégénérative qu'elle pensait ne jamais pouvoir supporter. Son médecin lui a donné l'autorisation de recourir à l'euthanasie et ça lui a permis de vivre. La perspective de pouvoir, à un moment donné, arrêter ses souffrances, lui a ouvert la voie de plein de choses incroyables. Et elle est devenue championne paralympique. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CH.B.